

Introduction

Analyser le travail politique

Didier DEMAZIÈRE et Patrick LE LIDEC

Les activités politiques sont diffuses et protéiformes, puisqu'y contribuent aussi bien le conseiller général qui prend la parole au cours d'une assemblée départementale, le maire qui participe à la fête de son village, le conseiller ministériel qui reçoit les représentants d'un groupe d'intérêt, l'assistant parlementaire qui répond au courrier reçu par son député, le citoyen qui exprime son opinion à travers un bulletin de vote, etc. Que l'on considère les acteurs qui s'y livrent, les pratiques qui y sont déployées, les interactions qui y prennent forme, les institutions qui y sont engagées, les significations qui y sont produites, les savoirs qui y sont mobilisés, ces activités sont extrêmement hétérogènes. D'un certain point de vue chacune des activités prises en exemple alimente la même sphère d'action et participe au fonctionnement d'un même système – politique. Mais elles y contribuent de manière différenciée au point qu'elles ne sont pas des activités strictement comparables. Analyser les activités politiques en tant que travail suppose de se doter de catégories de pensée permettant de prendre simultanément en compte les éléments communs partagés avec tout travail, et les spécificités découlant de ses qualités de politique.

Max Weber a souligné que la politique peut être pratiquée de manière « occasionnelle », « secondaire » ou au titre de « profession principale » (1959, p. 121). Et, ce faisant, il pointe l'apparition et l'affirmation d'une « nouvelle sorte d'hommes politiques professionnels », qui ne vivent pas seulement « pour » la politique mais aussi « de » la politique (*ibid.*, p. 123 *sq.*), c'est-à-dire qui tirent de celle-ci des revenus leur permettant de s'y consacrer à temps plein. La politique devient ainsi un travail, au sens habituel du terme, productif et rémunéré. Elle devient aussi une activité ordinaire et banale, inscrite parmi bien d'autres dans la division sociale du travail. Elle est mise en équivalence avec toute autre activité professionnelle. Dès lors elle peut et doit être étudiée comme toutes les autres tâches, des plus prestigieuses aux plus modestes, en suivant l'invitation d'Everett Hughes, soulignant qu'il « faut nous débarrasser de toutes les notions qui nous empêchent de voir que les problèmes fondamentaux que les hommes rencontrent dans leur travail sont les mêmes, qu'ils travaillent dans un laboratoire illustre ou dans les cuves malpropres d'une conserverie » (Hughes, 1996a, p. 80).

Cet alignement de l'activité politique professionnelle ne conduit pas à une dilution de ses propriétés spécifiques, au fondement de sa position singulière dans la division du travail. C'est une posture analytique, invitant à investir dans un monde professionnel particulier des interrogations pertinentes pour l'analyse de tout travail : comment y est-on formé, comment les apprentissages sont-ils effectués, comment l'accès est-il régulé, comment le travail est-il organisé, comment l'autonomie au travail est-elle défendue, comment une licence d'exercice est-elle consolidée, comment la division du travail est-elle structurée, comment les expériences sont-elles vécues, comment la production est-elle contrôlée, comment les travailleurs sont-ils évalués, comment les carrières sont-elles structurées, comment les hiérarchies professionnelles émergent-elles ? Toutes ces questions ne seront pas également abordées dans ce livre, mais elles pointent une direction de recherche qui donne un cap et oriente les contributions rassemblées ici.

Professionnels et professionnalisation

Dans les sciences sociales, les activités politiques sont désormais étudiées avec des concepts relevant de l'analyse du travail, en particulier ceux de métier et de profession, la catégorie de travail politique restant toutefois marginale (Demazière & Le Lidec, 2008). L'idéologie démocratique et les représentations socialement admises des activités politiques constituent un obstacle à les penser sous l'angle du « travail », et parallèlement à considérer les élus comme des professionnels. Les raisons de ces réticences, voire résistances, sont multiples. En tant que représentants des électeurs, institués comme tels par la vertu de l'élection, les élus ne peuvent constituer une catégorie à part, telle une profession qui pourrait alors être critiquée pour son autonomisation excessive à l'égard de ceux qu'elle représente. Aussi l'activité politique se donne-t-elle publiquement à voir sous l'angle du dévouement à la chose publique, comme un honneur et un service qui n'a pas à être salarié (Dammame, 1999). Les acteurs politiques, élus en particulier, contribuent fortement à l'entretien d'une représentation idéalisée de l'activité politique, qui la situe aux antipodes du travail (Le Lidec, 2012). Ils la présentent dans le registre du dévouement, du service, de la vocation ou de l'art (Lehingue, 1999), évoquent plus volontiers leur charge, leur mandat, ou leur fonction. Rares sont ceux qui se définissent comme des professionnels de la politique, même lorsqu'ils n'ont jamais exercé d'autres activités professionnelles que politiques. Et le vocabulaire de l'activité professionnelle est généralement réservé à l'entre soi, pour caractériser (positivement) une activité (« c'est le job », « ça fait partie du boulot ») ou pour qualifier d'autres élus (« c'est un pro », « on voit qu'il a du métier », « c'est un collègue efficace »). Ainsi vivre pour la politique l'emporte très largement sur le fait de vivre de la politique. Du moins la première auto-définition apparaît beaucoup plus légitime que la seconde, qui semble comme contradictoire avec la première.

Pourtant il y a une certaine évidence à considérer que l'exercice des activités politiques est source de revenus et fait vivre, bref constitue, en suivant

Max Weber, une profession principale, et, au-delà, exclusive voire permanente. Celui-ci a bien mis en évidence le mouvement historique de professionnalisation marqué par le recul des notables, héritiers de charges politiques en vertu de la tradition et l'exerçant à titre (quasi) honorifique compte tenu de leur fortune personnelle. En d'autres termes, le travail politique s'apparente de moins en moins à un travail bénévole, à mesure que se développent des mécanismes institutionnels de financement des activités politiques, organisations partisans, fonctions électives, institutions de représentation, etc. Il apparaît au contraire de plus en plus comme une activité rémunérée, et envisagée parfois précocement comme une carrière potentielle dans le prolongement des activités militantes (Bargel, 2009), éventuellement couplée à des apprentissages effectués dans le cadre de cursus spécialisés au sein des universités et des instituts d'études politiques. Mais la rémunération des travailleurs politiques, et notamment des élus, ne signifie pas nécessairement salarisation : si l'activité politique peut s'apparenter à une activité salariée, elle s'en différencie par ses conditions juridiques d'exercice, ses modes de rémunération, ses supports statutaires, du moins pour une partie des acteurs concernés.

Car les conditions de rémunération des élus varient sensiblement selon la place que les mandats et fonctions occupent dans une hiérarchie qui est différente selon les pays, comme le montrent les données comparatives centrées sur les élus locaux (Guérin-Lavignotte & Kerrouche, 2006 ; Sénat, 2012). Dans certains pays, la salarisation d'une forte proportion de postes électifs a été pleinement assumée par la classe politique et le travail politique y est reconnu en tant que tel (CCRE, 2010) : les élus sont alors assimilés à des fonctionnaires ou à des contractuels pour la durée de la mandature. Dans d'autres pays, la salarisation d'une forte proportion de postes est officiellement écartée, marquant une distance à la qualité de travail ordinaire. Ceci laisse alors la place à des solutions bricolées, qui maintiennent la fiction du bénévolat indemnisé (l'indemnité étant censée compenser financièrement les pertes de revenus liés à une incapacité partielle à continuer d'exercer pleinement sa profession d'origine, ce qui laisse alors abusivement supposer que tous les élus en aient une distincte de la politique) tout en créant discrètement les conditions de la professionnalisation¹. C'est en particulier le cas en France où le cumul des mandats a permis de professionnaliser (au sens wébérien) un nombre croissant d'élus, quand ce n'est pas la prise en charge d'emplois politiques par diverses institutions publiques ou privées (que l'on a l'habitude de désigner sous le vocable « d'emplois fictifs ») qui y contribue. Coexistent alors le principe formel de gratuité de l'exercice des mandats et la rétribution financière d'une part croissante des élus. Dans le même temps était édifié par touches

1. Dans une troisième catégorie de pays, ce ne sont ni la salarisation ni la fiction du bénévolat qui prévalent mais l'absence de mécanismes explicites ou implicites de rémunération des élus. En découle un recrutement ploutocratique des élus qui n'est pas sans effet sur la façon de travailler et de prendre des décisions (certaines décisions peuvent alors s'analyser comme des contreparties aux contributions ou soutiens financiers apportés par des acteurs privés au financement des activités politiques. Sur les différentes modalités du financement, voir notamment NASSMACHER (2001 ; 2006) et HOPKIN (2005).

successives un véritable statut de l' élu local, assimilant *de facto* son exercice à une activité professionnelle encadrée par un véritable contrat de travail (Lehingue, 1999). Les élus exerçant les mandats et fonctions électives les plus importantes ont en effet la possibilité de cesser leur activité professionnelle antérieure pour exercer une fonction élective et bénéficient alors d'un statut assimilable à celui d'autres salariés (« indemnités » s'apparentant à de véritables traitements, d'un montant souvent élevé², affiliation au régime général de la sécurité sociale et au régime général de retraite, bénéfice d'un système d'assurance-chômage spécifique en cas de défaite électorale).

Faute de l'être toujours en termes juridiques, nombre d'élus sont des professionnels en fait. Aussi la notion de profession (et ses dérivés : professionnel, professionnalisation) est-elle d'usage classique dans l'analyse des phénomènes politiques, pour rendre compte de l'autonomisation du personnel politique et de la monopolisation de la représentation par des acteurs qui en deviennent les spécialistes, et « se consacrent à temps complet à leurs responsabilités, dont ils tirent aussi leurs moyens “matériels” de subsistance » (Gaxie, 1993, p. 88). Les non-professionnels sont progressivement marginalisés, d'autant plus qu'on s'élève dans la hiérarchie des positions politiques, et les professionnels tendent à former une élite politique (Coenen-Huther, 2004). Être professionnel ce n'est donc pas seulement être rétribué pour l'exercice d'une activité, c'est aussi s'inscrire durablement dans cette activité, la considérer comme une « carrière », c'est-à-dire comme le support de défense d'intérêts professionnels spécifiques, aussi bien individuels que collectifs (Schumpeter, 1990, p. 376; Garraud, 1989). À mesure que l'écart se creuse entre professionnels et profanes et que s'accroît l'autonomie relative (Gaxie, 1973) des premiers, se développent des croyances, des valeurs, des routines d'action, des schèmes de perception, des conventions interprétatives, « propres à cet entre soi des hommes politiques » (Offerlé, 1999, p. 15). Plus, l'accumulation d'expérience dans la conduite d'activités politiques signifie aussi approfondissement d'une socialisation proprement professionnelle, apprentissage de modes opératoires, acquisition de compétences particulières, appropriation d'une expertise spécialisée, et détention de « savoirs coupables » (Hughes, 1996b), qui constituent autant de ressources pour agir en professionnel. Se constitue ainsi un « monde social » (Strauss, 1992) qui se caractérise par ses propres régulations et pratiques, souvent ignorées des profanes (la réserve parlementaire par exemple), son vocabulaire et ses catégorisations spécifiques³, ses privilèges pour certains officiels et légitimes et pour d'autres officieux ou contestés⁴, la licence de s'écarter

2. L'analyse des revenus tirés de l'exercice de mandats électoraux et de fonctions électives permet dès lors de constituer une population, forte de plusieurs milliers d'élus locaux, percevant des « indemnités » nettement supérieures au revenu médian et souvent équivalentes à celles de cadres supérieurs du secteur privé.

3. On pourrait établir un lexique des termes indigènes propres à ce monde du travail particulier, et servant à énoncer – et coder pour les initiés – les conduites et activités. Par exemple, « traiter quelqu'un » signifie acheter sa docilité par des rétributions matérielles et/ou symboliques.

4. Certains sont destinés à rendre visible la qualité d' élu, tels l'écharpe et la cocarde, ou le macaron sur la voiture, ou encore les règles protocolaires, d'autres peuvent relever de formes de passe-droit très variés,

ter de certaines normes ordinaires de conduite⁵, autant de propriétés qui fonctionnent comme des signes de reconnaissance et d'appartenance mutuelles. Les professionnels se reconnaissent entre eux et, une fois franchies certaines étapes de la carrière, se revendiquent comme tels devant la société⁶.

Les hommes politiques sont donc des professionnels dans plusieurs sens différents : ils sont rémunérés et se distinguent des bénévoles ; ils détiennent des compétences particulières que les amateurs ne maîtrisent pas au même degré ; ils constituent un monde social spécifique auquel n'ont pas accès les profanes. Ces observations ouvrent des pistes pour l'analyse du travail politique, à condition de ne pas considérer, même dans un raisonnement idéal-typique qu'émerge une profession politique, au sens des professions reconnues, établies, c'est-à-dire pouvant se prévaloir d'un monopole, qu'elles défendent en contrôlant les conditions d'entrée, le contenu des compétences requises, la transmission des savoirs, la socialisation des membres, la hiérarchisation interne, la délivrance de sanctions, etc. Les professionnels de la politique ne forment pas un ensemble codifié, fermé, protégé et contrôlé : moins qu'une profession, ils s'apparentent à un groupe professionnel, c'est-à-dire une collectivité évolutive et ouverte, vulnérable et instable, hétérogène et composite (Demazière & Gadéa, 2009, p. 19 *sq.*). Surtout, l'appartenance au groupe et l'enracinement professionnel sont éminemment variables, en raison de la diversité des parcours biographiques mais aussi de la pluralité des mécanismes de sécurisation des positions et statuts (découpages électoraux, modes de scrutins majoritaires, fiefs à transmission héréditaire...) et de leur inégale diffusion sur le marché du travail politique. C'est donc dans les tensions qui travaillent ce groupe, à ses frontières comme entre ses composantes, autant voire plus qu'à travers des mécanismes d'autocontrôle et de défense d'un monopole, que le travail politique peut être analysé. Moins qu'un trait substantif, le caractère professionnel doit être considéré comme une entrée analytique. C'est cette direction qu'empruntent les recherches qui interrogent la diffusion de la professionnalisation. Celle-ci n'apparaît pas généralisée à tous les échelons des systèmes politiques (Borchert, 2003 ; Mazzoleni, 2006) ni à tous les niveaux de la hiérarchie des mandats électifs (Dulong & Matonti, 2007 ; Vignon, 2010), ce qui conduit à mobiliser les concepts de « *semi-professional positions* » ou de « semi-professionnalisation ». À l'évidence les carrières politiques, en particulier celles qui passent par la conquête de mandats, sont incertaines (Schlesinger, 1966)

comme de bénéficier d'invitations ou de places gratuites pour les spectacles culturels et sportifs, d'emprunter les couloirs de bus, de griller des feux, de jouir de coupe-files pour l'obtention d'un passeport, etc.

5. Par exemple le bénéfice d'emplois fictifs ou la capacité à faire « sauter » des contraventions.

6. Les parlementaires déclinent une identité professionnelle d'« homme » ou de « femme politique » publiquement assumée en tant que telle (dans leurs notices biographiques par exemple). *A contrario*, dans les premiers stades de la carrière, les acteurs de ce monde professionnel qui détiennent éventuellement déjà plusieurs mandats électifs leur permettant d'en vivre persistent à décliner d'autres identités professionnelles qui les distinguent moins du reste de la société. À un stade moins avancé dans la carrière, les acteurs préfèrent souvent revendiquer l'appartenance à des professions qu'ils n'ont pourtant parfois quasiment jamais exercé (ou très furtivement seulement).

(bien que très inégalement⁷), de sorte qu'une zone intermédiaire perdue entre professionnels et profanes, dans laquelle la professionnalisation est « flottante, intermittente, passagère » (Offerlé, 1999, p. 16).

Incertitude, incomplétude, inachèvement de la professionnalisation, certes, mais quelles en sont les implications analytiques ? À l'évidence il est utile d'aller au-delà du sens wébérien de cette professionnalisation politique, en considérant que celle-ci commence, comme dans tous les domaines professionnels, « quand les gens consacrent tout leur temps à faire ce qu'ils désirent » (Abbott, 1988, p. 10). Autrement dit elle ne signifie pas principalement rémunération de l'activité, mais elle suppose aussi de prendre en compte de manière conjointe et articulée les deux autres composantes dégagées précédemment : la constitution de pratiques et de savoirs spécialisés, et leur inscription dans un monde spécifique. Ainsi la professionnalisation peut être envisagée comme un processus dialectique (Demazière, 2009) impliquant d'une part les travailleurs concernés soucieux de faire reconnaître leur professionnalité et engagés dans l'affirmation de normes professionnelles du bien travailler, et d'autre part un ensemble d'autres acteurs et entourages (partenaires, concurrents, usagers, clients, hiérarchies, etc.), porteurs de leurs propres exigences de professionnalisme et de conceptions de ce que le travail doit être. Dans cette approche, la professionnalisation se joue au cœur même du travail, dans les échanges entre des travailleurs cherchant à contrôler les contours de leur travail, les manières de l'accomplir et les procédures d'évaluation, et leurs entourages ou « auditoires » (Abbott, 2005, p. 247) qui sont engagés dans les mêmes objectifs, et sur des registres variant de la coopération au conflit. Elle articule une professionnalité, plus ou moins affirmée et constituée selon le degré de cohésion des acteurs concernés, et un professionnalisme, plus ou moins invasif et puissant selon les formes de structuration des entourages. Cette conception de la professionnalisation permet de ne pas effacer l'analyse du travail : elle est définie comme la fabrication de membres intégrés à un collectif associé à une place dans la division du travail. Elle est donc à la fois socialisation (comment le travail s'apprend et se maîtrise au cours d'une carrière et au sein d'un groupe professionnel) et négociation (comment le travail est conquis et reconnu au cours de relations sociales et au sein d'un système organisé d'acteurs diversifiés). Dans ce sens la professionnalisation et la qualité de professionnel, politiques, sont incertains, non seulement dans les termes juridiques et institutionnels des statuts, mais aussi et surtout dans les termes relationnels et concurrents des définitions du travail professionnel. Les interrogations centrées sur le métier d'élu, en portant l'attention sur les activités politiques et leurs conditions de réalisation, alimentent ces pistes d'analyse.

7. Cette inégalité renvoie à l'existence de nombreux mécanismes qui tendent à limiter l'intensité de la compétition et l'incertitude de ces résultats : l'utilisation du scrutin uninominal dans des circonscriptions à faible magnitude, couplée à l'homogénéité sociale et politique de circonscriptions soigneusement découpées est susceptible de limiter fortement l'incertitude des carrières électorales, une fois franchi le seuil de la première élection, ainsi qu'en atteste la longévité de certaines carrières.

Métier d'élus et rôles

En quoi consiste le travail politique? Qu'est-ce qui le caractérise? Quelle description peut en être faite? Que font les professionnels de la politique? Ces questions sont légitimes et importantes puisque toute position particulière dans la division du travail reflète une spécialisation des activités, dont elle est une cristallisation et un substrat. La division du travail est donc technique: elle est un processus de combinaison de tâches, opérant par différenciation et subdivision, par agrégation et association, qui dessine des fonctions distinctes et cohérentes. Les contours de ces positions et le contenu de ces fonctions sont relativement arbitraires et contingents, mais ils sont aussi dotés de significations et de légitimités, et peuvent recevoir un nom, une appellation professionnelle (Demazière, 2008). Les réflexions sur ce qu'est le travail des professionnels de la politique, tout particulièrement des détenteurs de mandats électoraux, sont nombreuses. Sans en dresser un bilan complet, on peut pointer qu'elles formulent le problème de manière différenciée.

Une première approche consiste à identifier un trait saillant (ou un ensemble de traits) qui définit un monopole dont jouiraient les professionnels de la politique, ou qui spécifie des conditions discriminantes de leur activité. Ainsi, selon une définition désormais classique (Schumpeter, 1990, p. 335), ils prennent formellement des décisions à l'issue d'une lutte concurrentielle portant sur les votes du peuple. Dans les régimes démocratiques, les élus bénéficient d'un monopole de la décision, sous réserve du respect des règles constitutionnelles et du renouvellement périodique des mandats, pour la définition du bien commun, l'édiction des règles de la vie collective, ou encore pour des choses dangereuses comme de faire la guerre. En tant que groupe, les élus, à l'égal des autres professionnels, « prétendent indiquer à la société ce qui, dans tel domaine de l'existence, est bon et juste pour l'individu et pour la société. En fait, ils définissent les catégories dans lesquelles ce domaine peut être pensé » (Hugues, 1996, p. 100). Les élus bénéficient donc bien d'une « licence exclusive » d'exercer ces activités et sont considérés comme compétents ou légitimes pour le faire; et ils disposent d'une autonomie pour définir la manière dont ces tâches doivent être exécutées, autrement dit d'un « mandat » (Hugues, 1996b, p. 78). Cette légitimité et cette autonomie sont des conditions nécessaires à la consolidation d'un travail politique en tant qu'activité particulière endossée par une catégorie particulière de travailleurs. Mais elles sont aussi remises en jeu, consacrées et contestées à intervalles réguliers à travers le mécanisme de l'élection qui consiste à redistribuer les postes et les prérogatives associées parmi les prétendants. Aussi, s'il serait risqué de l'y réduire, le travail politique peut difficilement s'analyser indépendamment de la place qu'y tiennent les élections. En définissant une unité de lieu (un territoire électoral, une circonscription) et une unité de temps, l'élection structure en profondeur le travail politique en l'ordonnant et lui imposant un rythme. À un niveau plus individuel, l'élection consiste à attribuer licence et mandat, en reconduisant ceux qui en bénéficient ou en les remplaçant par des concurrents.

Une autre approche oriente la focale sur les périodes non électorales, pendant lesquelles ceux qui détiennent licence et mandat sont au travail, en font usage, les mettent en pratique. Le travail politique est alors saisi au concret, à travers une multiplicité de tâches : élaborer des argumentaires, intervenir en faveur de certains groupes ou intérêts (sectoriels ou territorialisés), attirer l'attention sur certains enjeux jugés électoralement rentables, arbitrer entre des priorités d'action publique, prononcer des discours dans de multiples enceintes, élaborer ou défendre des projets susceptibles de recueillir des suffrages, veiller à ne pas s'aliéner le soutien d'autres groupes, mettre en forme juridique et financière des orientations, les voter, écouter les doléances de nombreux acteurs, leurs faire des promesses calibrées, rendre une quantité variable de services personnels censés générer des soutiens, négocier des places en position éligible, recruter des adhérents et construire des coalitions, contrôler l'administration. La liste de ces composantes s'avère rapidement sans limite, et le risque est grand de la transformer en inventaire à la Prévert (Garraud, 1994, p. 35 ; Le Lidec, 2012). Il est donc délicat de donner une définition substantielle du travail politique en suivant cette piste énumérative. Plus, inventorier les facettes du travail politique en dessinant un faisceau de tâches possibles ou potentielles ce n'est pas renseigner le travail politique tel qu'il est produit *hic et nunc*. L'assemblage des tâches n'est que le résultat de mécanismes qui doivent être élucidés parce qu'ils structurent le travail politique en actes : dispositions des acteurs, contraintes organisationnelles, procédures institutionnelles, règles juridiques, dispositifs techniques, relations entre acteurs, obligations statutaires, calendriers collectifs, poids des événements, agendas d'autres groupes, etc. Ces éléments (dont la liste est ouverte) se combinent pour former des compositions variables qui organisent et déclinent le travail politique au concret. Celui-ci est donc éminemment incertain et fluctuant, d'autant que d'autres classements s'articulent aux mécanismes précédents, différenciant « travail respectable » et « sale boulot », tâches subalternes et tâches nobles (Hughes, 1996c, p. 65). Les analyses consacrées aux manières dont le « métier d'élu » est investi et décliné nourrissent cette perspective.

Dans la décennie 1990 se sont multipliés, en France et notamment sous l'impulsion du Groupe d'étude du métier politique (GEMEP), des travaux centrés sur le métier politique, ou plus précisément le « métier d'élu » (Politix, 1994 ; Fontaine & Le Bart, 1994 ; Poirmeur & Mazet, 1999). Ces travaux analysent les activités des élus politiques, décryptent les conditions de la pratique de ce « métier peu avouable » (Damamme, 1999), et renseignent les conditions d'accès et de maintien dans ces positions. Ici le métier désigne d'abord les activités et pratiques concrètes ainsi que les interprétations et représentations qui y sont associées. Cette conceptualisation conduit à rendre compte des diverses facettes de l'activité politique, des compétences requises pour l'exercer, des savoir-faire mobilisés dans sa réalisation, des conditions présidant à son exercice, des valeurs qui y sont engagées, des « trucs du métier » (Fontaine & Le Bart, 1994, p. 15). Les descriptions empiriques sont souvent structurées par un raisonnement en termes de « rôle », désignant des normes de conduite « considérées comme légi-

times à l'intérieur du groupe professionnel » (Briquet, 1994, p. 18). Ces rôles sont délimités par des ensembles de comportements requis, de contraintes réglementaires, d'obligations statutaires, de façons de faire attendues, de conduites prescrites. Mais ces prescriptions sont variables et hétérogènes, selon les parcours et dispositions des élus, selon les caractéristiques des territoires et des électeurs, selon les propriétés des situations et contextes de travail, selon les attributs du mandat, selon les places dans les institutions politiques, et selon les instances qui en filtrent l'accès⁸. De plus ces rôles font l'objet d'interprétations, de modulations, de variations. Ils servent de guides pour agir, de références cognitives, de supports normatifs, mais n'effacent en rien la variété des modèles d'action ou la diversité des conduites effectives.

Même si le métier politique signifie qu'émergent et se renforcent des manières de penser et d'agir communes, des croyances et des intérêts partagés (Garraud, 1989), il s'apparente néanmoins « à la gestion de rôles multiples apparus dans des configurations différentes des rapports sociaux, des offres de savoir-faire et des relations politiques » (Lagroye, 1994, p. 9). Les rôles ne sont pas des scripts, ils sont des cadrages, dans lesquels les individus ont des marges de manœuvre, pour moduler leurs investissements, pour combiner des tâches, et même pour sortir du cadre (Goffman, 1991). Ces rôles professionnels qui sous-tendent le travail politique sont diversifiés, et d'abord en fonction des caractéristiques des mandats (Nay, 2003). Chaque position délimite un rôle spécifique et circonscrit un travail particulier : un président de la République, un sénateur, un maire d'une petite commune, un vice-président d'un conseil général, un président de la commission des lois à l'Assemblée nationale n'ont pas le même travail. L'attention portée à la singularité des positions et des rôles a d'ailleurs conduit à une segmentation, sans doute excessive, des recherches en fonction des arènes, institutions, ou types de mandats, au détriment de la consolidation des connaissances produites. Surtout, cela relativise les tentatives de donner une définition substantielle, générale et transversale, du travail politique, même en limitant le périmètre d'analyse aux seuls élus, et *a fortiori* quand on l'étend – comme cela est nécessaire, nous le verrons plus loin – à un spectre plus large d'acteurs non élus. La notion de rôle permet de rendre compte d'une autre dimension de la diffraction du travail politique, qui ne concerne plus la variété des positions institutionnelles mais la diversité des manières de les investir, de s'y engager, d'y travailler. C'est le cas quand l'analyse identifie des interprétations ou variations de rôles pour une position donnée, et décrit des modèles de conduite cohérents et stables. La notion de rôle peut renvoyer à une conception dominante d'exercice de la fonction qui reflète le faisceau de contraintes imprimant leur marque sur la manière de l'interpréter dans des configurations spatiotemporelles données :

8. Dans ce cadre, les partis politiques jouent un rôle crucial comme instances de sélection et de coordination en tant que « groupes réunissant des membres se proposant d'agir de concert dans la lutte concurrentielle pour le pouvoir politique » (SCHUMPETER, 1942, p. 374). Schumpeter ajoute que « l'existence des partis [...] représente une tentative de régulariser les modalités de la concurrence politique, exactement semblable aux pratiques correspondantes des syndicats de commerçants » (*ibid.*).

par exemple du « maire bâtisseur » (Garraud, 1989) ou du « maire-gestionnaire-intercesseur » au « maire entrepreneur » ou au « maire animateur » (Borraz, 1998 ; Le Bart, 2003). Mais elle peut également être mobilisée pour rendre compte d'appropriations concurrentes ou complémentaires d'un même mandat à un même moment, et spécifier une façon d'agir, un type de leadership, une posture accordée à un volume particulier de ressources, par exemple à travers les figures de « décideur » et de « régulateur » (Michel, 1994), etc. L'attention portée aux rapports que les professionnels entretiennent à ces rôles conduit aussi, autre principe d'hétérogénéité, à décrire des pratiques plus labiles, variables, hétérogènes. Le travail politique est alors évoqué en termes de « bricolages », pris dans des flux de routines et d'imprévus, combinant des exigences contradictoires, maniant des ressources et matériaux hétéroclites (Le Bart, 1999).

La perspective en termes de métier et de rôle permet de se rapprocher des espaces où se réalise le travail politique, et de mieux documenter comment certains professionnels de la politique – élus en particulier – travaillent. Parmi les résultats produits, la mise en évidence des variations dans les manières d'occuper une position et d'y travailler invite à des prolongements théoriques, afin de mieux appréhender comment le travail politique est distribué parmi des ensembles d'acteurs plus larges que les seuls élus. L'attention doit alors être portée sur les mécanismes de la division du travail, en considérant qu'ils ne sont pas seulement techniques, mais relèvent de l'interaction. Ainsi les différentes tâches accomplies par tel ou tel élu sont insérées dans des ensembles plus vastes : tout travail est inscrit dans une « matrice institutionnelle » de plus en plus complexe, dans laquelle interviennent d'autres catégories de travailleurs, mais aussi « une foule de non professionnels » (Hughes, 1996c, p. 67). Ces autres acteurs, travailleurs ou non travailleurs, organisés ou non organisés, développent leurs propres conceptions de ce que doit être le travail, son produit et son résultat, les introduisent dans le maillage des relations sociales, les défendent de manière plus ou moins véhémement. Tout travail est donc pris dans des faisceaux d'interactions qui portent sur la délimitation des territoires professionnels, qui ont pour enjeux des monopoles et des concurrences, qui visent à redéfinir les attributions, qui produisent des jugements de légitimité, etc. S'agissant du travail politique, cette division du travail se joue en premier lieu au sein des interactions de travail, car la licence et le mandat ne sont pas attaqués frontalement. C'est au cœur du travail, des situations de travail, que les activités sont distribuées, que les contours des rôles se dessinent, que les métiers prennent forme, dans un processus de « division du travail aux limites toujours fluctuantes » (Hughes, 1996c, p. 67).

Division du travail et écologie professionnelle

Une interrogation en termes de division du travail, conduit à se demander qui sont les professionnels de la politique, et qui effectue le travail politique ? Ceux qui occupent cette position spécialisée dans la division du travail sont sans nul doute les détenteurs de mandats électifs, du moins ceux qui les exercent comme

une activité à plein-temps. Mais il n'est pas facile de recenser avec précision la population des élus professionnalisés, spécialement dans un pays comme la France où de nombreux cumuls demeurent encore autorisés, les principes de séparation verticale et horizontale des pouvoirs ayant été davantage appliqués au niveau des institutions que des individus. Les mandats (conseiller municipal, conseiller régional, conseiller général, député européen, député, sénateur) et fonctions (maire, vice-président et président des établissements publics de coopération intercommunale, des syndicats mixtes, des sociétés d'économie mixte, etc.) procurant des revenus y sont multiples et (sous certaines conditions) cumulatifs. Le montant des indemnités offertes peut être variable (c'est le cas pour les mandats et fonctions locales), désindexé de la charge de travail, et la multiplicité des formes de cumul et l'absence de transparence en la matière rendent très délicates (quant elles n'interdisent pas) l'élaboration d'une vision consolidée des pratiques de cumul. Si l'on peut chiffrer sans grande difficulté le nombre de mandats et de fonctions disponibles en France (Demazière & Le Lidec, 2008), il est en revanche nettement plus difficile de dénombrer combien d'individus les occupent, au-delà des chiffres qui concernent les parlementaires (Marrel, 2003 ; Troupel 2009), ou telle catégorie particulière d'élus locaux (Marchand, Marrel & Troupel, 2011).

De surcroît, loin d'être monopolisé par les seuls élus, le travail politique est largement délégué à des tiers, qui contribuent ainsi au travail politique sans nécessairement détenir de mandat électif. Différents travaux se sont précisément attachés à essayer de cerner cette division du travail politique dans des équipes hybrides. Délimiter les contours des entourages des élus est une opération délicate, pour ne pas dire impossible à entreprendre *a priori*. Une solution généralement retenue consiste, en première approximation, à y inclure les personnels dont le recrutement et la carrière dépendent directement des élus. Quelques travaux renseignent ainsi la composition de ces entourages politiques (Boussard & al., 1982 ; Birnbaum, 1985 ; Rouban, 1997 ; Mathiot & Sawicki, 1999, etc.), mais ne permettent qu'imparfaitement d'en saisir les contributions au travail politique. La science politique a consacré des développements croissants aux entourages qui se sont largement étoffés que ce soit auprès des parlementaires nationaux (Loomis, 1978 ; Salisbury & Shepsle, 1981a & b ; DeGregorio 1988, 1995 ; Hammond, 1996 ; Courty, 2006 ; Costa & Kerrouche, 2007 ; Le Lidec, 2008) et européens (Neunreither, 2002 ; Michon, 2008 ; Winzen, 2011 ; Egeberg *et al.*, 2012), comme auprès des élus territoriaux (Offerlé, 1999 ; Roubieu, 1999 ; Anquetin, 2005 ; Cadiou, 2005 ; Le Saout & Olive, 2007 ; Demazière & Le Lidec, 2008 ; Biland, 2012) ou encore au sein des partis politiques (Panebianco 1988 ; Katz & Mair, 1995 ; Webb & Kolodny, 2006 ; Aldrin, 2007 ; Fiers & Secker, 2007 ; Barboni, 2008). Avec cette expansion, les statuts de ces personnels se sont diversifiés, comme leurs positions dans les organisations, rendant plus incertaines les frontières de ces entourages : aux traditionnels emplois de direction dans les administrations et les collectivités, sont venus s'ajouter des postes dans des organismes situés à la périphérie des collectivités (associations, groupements d'intérêt

public, agences d'urbanisme, offices publics HLM, etc.), représentant une des voies, discrètes⁹, de la création de l'entourage des élus (Jobert & Sellier, 1977; Nevers, 1983; Juhem, 2006; Lefebvre & Sawicki, 2006), puis les emplois officiels de collaborateurs directs (auprès d'un élu, d'un groupe politique, dans un cabinet), qui ont connu un développement très soutenu depuis le début des années 1980. Ceux qui participent à la réalisation du travail politique forment par conséquent un ensemble hétérogène et flou, mêlant composantes officielles et officieuses, qui forment cependant un monde commun. Il s'avère même parfois délicat de spécifier les positions occupées, tant les populations d'élus et de collaborateurs d'élus s'interpénètrent et se chevauchent, un même individu pouvant exercer simultanément les deux fonctions (particulièrement en début de carrière quand les postes de collaborateur sont occupés avant l'accès à un mandat plus important et la stabilisation dans des carrières électives).

Le travail politique est donc le produit d'agencements impliquant une multiplicité d'acteurs, il est le résultat d'une division du travail continue. Il est donc problématique, dans un double sens. L'incertitude demeure sur l'identification des professionnels qui l'effectuent car les contours de cette population restent incertains, tant le travail politique est le produit d'une variété de contributions. De plus les correspondances entre positions et statuts d'une part et attributions et activités d'autre part sont lâches en raison des possibilités d'interprétation des missions et des déconnexions entre missions effectives et contractuelles. Ce caractère problématique peut être décliné autour de quelques propriétés. Tout d'abord le travail politique est une activité collective, qui n'est pas monopolisée par les élus, mais qui exige l'enrôlement et la rémunération d'une multiplicité de professionnels, agencés en collectifs hybrides. Ensuite il est encadré dans des institutions qui organisent les conditions d'accès aux postes, affectent aux acteurs des attributions plus ou moins codifiées, créent des asymétries de légitimité et de pouvoir entre eux, canalisent leurs rapports à travers des procédures, bref qui structurent ces collectifs hybrides. Enfin il est distribué à travers des luttes et négociations entre acteurs occupant des positions différenciées, qui s'appuient sur des modèles professionnels spécifiques pour préserver des territoires, conquérir des juridictions propres, et tenter de stabiliser un système d'action préservant leur légitimité, et cela dans un horizon temporel balisé par des échéances électorales qui menacent ces collectifs hybrides. La question centrale est alors celle de la configuration du travail politique à travers ces collectifs hybrides.

Le travail politique ne peut donc pas être envisagé comme un ensemble d'attributions clairement définies et réservées à une catégorie de travailleurs, qui seraient suffisamment autonomes pour asseoir un monopole sur ce travail et contrôler l'accès à ce territoire. Il est, *a contrario*, une activité diffuse, malléable, difficilement maîtrisable, ce qui ne signifie pas qu'elle n'est pas organisée, régulée, structurée. Car insister sur la configuration du travail politique c'est dire

9. Ce n'est évidemment pas la seule. On sait par exemple que les mutuelles ont par exemple longtemps joué un rôle dans la salarisation d'une fraction du personnel politique travaillant dans certaines formations politiques, en particulier de gauche.

qu'il est le produit d'une multiplicité de régulations, et qu'il n'est ni donné par des prescriptions de rôles, ni dicté par la différenciation de métiers stabilisés, ni déterminé par la conquête d'une autonomie professionnelle. Il émerge dans un processus de division du travail (Romzek & Utter, 1997), qui n'est pas essentiellement technique, mais est d'abord « morale » (Hughes, 1996b, p. 100), de sorte qu'il est intrinsèquement instable ou fluctuant. La division du travail n'est donc ni figée ni réduite à la juxtaposition de territoires professionnels complémentaires, mais elle doit être entendue comme un système professionnel, c'est-à-dire comme les relations que chaque catégorie de travailleurs entretient avec les autres professionnels impliqués dans son champ d'activité (Abbott, 1988). Selon cette perspective toute spécialité professionnelle, tout travail spécifique (comme le travail politique) est le résultat de « forces écologiques », c'est-à-dire de mouvements nés de la coexistence et de la concurrence de différentes espèces sur un même territoire (Abbott, 2005). Tout travail est le produit des relations entre groupes, engagés dans une compétition pour l'appropriation et la stabilisation d'une « juridiction », c'est-à-dire d'un lien entre une tâche ou un groupe de tâches et lui. Comme ce lien est exclusif, les différents groupes intervenant dans la réalisation d'un même ensemble de tâches constituent un « système interdépendant » (Abbott, 1988, p. 86).

Ces interdépendances ne sont pas mécaniques, elles impliquent des interactions (entre les élus détenteurs de mandats, les collaborateurs et membres des cabinets, les communicants, les hauts fonctionnaires des administrations, les responsables des partis, les réseaux associatifs, les militants politiques, etc.), qui sont elles-mêmes enchâssées dans des organisations régulant la division du travail : les assemblées parlementaires ont leurs règles, comme les conseils régionaux, les cabinets ministériels, les congrès des partis ont les leurs etc. C'est dans ces contextes régulés de manière variable que les acteurs professionnels interagissent, pour configurer le travail politique. Si la partition des rôles leur assigne officiellement le mandat de décider, en vertu d'une légitimité tirée des urnes, la capacité des hommes politiques à s'arroger effectivement le monopole de la décision s'avère très inégalement distribuée selon leurs trajectoires, leurs ressources et les configurations relationnelles dans lesquelles ils évoluent. D'un point de vue pratique, la légitimité dont ils disposent ne suffit donc pas, par elle-même, à assurer leur prééminence effective dans les jeux complexes qui se déroulent au sein de collectifs hybrides. Comme le soulignait déjà Weber, « en dépit des exceptions, le principe qui prévaut est que c'est celui qui fournit le travail qui a de l'influence » (Weber, 2004, p. 349), le contrôle politique de l'administration n'étant acquis qu'au prix d'un « travail acharné et constant » (*ibid.*, p. 360) que les acteurs politiques ne sont ni toujours disposés ni toujours institutionnellement incités à consentir.

Cette approche contribue à redéfinir le périmètre d'analyse du travail politique pour l'élargir du cadre du métier, attaché à une catégorie d'acteurs tels les élus, à celui d'un « monde social » (Becker, 1988, p. 58 *sq.*), c'est-à-dire un réseau d'acteurs relié selon un ordre établi mais évolutif et coopérant dans la production

d'activités spécifiques. De nouvelles questions émergent alors : qui agit avec qui, pour produire quoi, selon quel degré de régularité, avec quelles variations, sur la base de quels accords, avec quels conflits, etc. ? Les élus n'apparaissent plus alors inscrits dans un métier défini par des rôles prescrits, mais insérés dans des systèmes productifs de relations, organisés selon des règles et procédures, dans lesquels ils cherchent à travailler et à faire admettre leur propre définition du travail politique. Ce mode d'analyse conduit peu ou prou à renoncer à des descriptions qui établissent des distinctions strictes, par exemple des couplages statuts / attributions (telle tâche étant mécaniquement associée à tel statut), ou des classifications étanches, par exemple des distinctions positions / registres d'action (l'élu est politique et l'administration est technique). Il invite plutôt à examiner comment les acteurs s'accordent et s'affrontent, comment ils inventent des catégories, dessinent des territoires, tracent des distinctions, en étant attentifs aussi bien aux ajustements noués au fil des interactions qu'aux cadres organisés qui structurent les échanges. C'est alors la question des frontières et de l'authenticité qui est ouverte (qu'est-ce que le travail politique, qu'est-ce que le vrai travail des élus, etc.), c'est-à-dire quelles conventions les acteurs établissent dans un monde social donné.

Cette problématisation constitue une piste exploratoire, qui demande encore maints approfondissements, exige de multiples enquêtes empiriques, et appelle de nombreux échanges et débats. Ce livre représente une étape dans cette démarche, et il est alimenté par une série d'initiatives différentes : une enquête collective centrée sur les travaux des vice-présidents de conseils régionaux (projet PRELAT soutenu par l'ANR entre 2008 et 2012 dans le cadre du programme « Gouverner et administrer ») ; une session thématique consacrée au travail politique organisée dans le congrès de l'Association Française de Science politique en septembre 2011 ; une réflexion croisant sociologie du travail et des professions d'une part sociologie politique d'autre part initiée par les coordinateurs et en cours de développement. L'idée de base est de considérer que le travail politique est incertain à maints égards : si les élus y jouent un rôle central, il est une activité collective aux contours flous. Il est un objet de négociations, ajustements et confrontations entre des acteurs aux statuts institutionnels variés, occupant des positions différenciées dans des organisations productives, ayant des carrières et des stratégies spécifiques. En conséquence il s'agit d'analyser comment il est produit et réalisé à travers des régulations multiples, ressortissant d'organisations et fonctionnements institutionnels, de préférences et engagements individuels, de délimitations et différenciations de juridictions, ou encore de confrontations et ajustements en cours d'action. Pour cela, il est nécessaire de croiser les angles d'analyse, car la compréhension de la configuration du travail exige de saisir les modalités d'organisation du travail des élus et de leurs collaborateurs, les règles de fonctionnement de collectifs de travail hybrides, les chaînes de coordination et d'autorité entre acteurs, les modes de régulation formelle ou non, les engagements dans le travail, les conceptions des attributions, le flux de la division des tâches..., bref les définitions des sphères d'activités respectives – et souvent fluctuantes – de catégories

différenciées de travailleurs – qui sont nombreux à circuler entre ces sphères – et leur agencement en un travail politique.

Configurer le travail politique

Pour éclairer cette question, ce livre rassemble des travaux réalisés sur des terrains variés, portant sur des institutions politiques (partis, collectivités territoriales), des collectifs de travail (cabinets ministériels, entourages d'eurodéputés), des détenteurs de mandats (vice-présidents de conseils régionaux, maires, élus cumulants), des entourages d'élus (directeurs généraux de service, personnel de confiance). Les enquêtes empiriques qui alimentent ces analyses s'appuient sur des méthodes diversifiées (observation de longue durée, entretiens biographiques, étude longitudinale de cas, entretiens croisés, analyse d'archives, exploitation de bases de données) et souvent sur l'articulation de plusieurs d'entre elles. Les douze chapitres apportent des éclairages originaux sur le travail politique, et contribuent ce faisant à alimenter une perspective analytique transversale. L'orientation partagée peut être condensée ainsi : le travail politique n'est pas inscrit dans des rôles formalisés même s'il est nourri de multiples contraintes et prescriptions ; il n'est pas codifié dans des métiers spécifiés même s'il est structuré par des règles d'organisation, spécialisation et division des activités ; il n'est pas l'actualisation d'une incorporation anticipée même s'il est soutenu par un lacis d'apprentissages et de socialisations. En d'autres termes le travail politique peut être considéré comme une configuration (Elias, 1985), c'est-à-dire : des expériences, significations, appropriations, interprétations dont l'analyse impose une approche compréhensive ; des normativités, institutions, règles et hiérarchies dont la saisie implique une approche contextualisée ; enfin des articulations entre ces deux dimensions, c'est-à-dire des collectifs, interactions, négociations, collégialités dont la prise en compte suppose une approche relationnelle. Il est un « filet [...] fait de multiples fils reliés entre eux » (Elias, 1987), des fils biographiques, des fils institutionnels et des fils relationnels ; et ce filet se déforme, lorsque la position de certains fils se modifie et que les tensions qui structurent l'ensemble se déplacent. Chacune des contributions propose un éclairage spécifique sur ces processus de configuration, se saisissant de tel ou tel de ces fils, mais sans l'isoler de la trame d'ensemble. La reconstitution de celle-ci, et ses modulations incessantes, serait un objectif trop ambitieux, et présomptueux. Mais du moins l'ambition partagée est de proposer un premier ensemble de descriptions, de consolider la perspective analytique, et aussi de tracer les grandes lignes d'un programme de recherche. L'ouvrage est organisé en quatre parties, correspondant à quatre angles d'analyse privilégiés.

Le premier décrit des élus politiques aux prises avec une activité débordante, étoffée par des flux incessants de charges, sollicitations, attentes et obligations. Dès lors contrôler et endiguer ces flux constitue un premier enjeu du travail politique, impliquant le développement de stratégies, aussi bien personnelles que collectives, de rationalisation et de bricolage. La gestion du temps est une

composante à part entière du travail politique, constante, permanente, obsédante. Le suivi ethnographique de la production de l'agenda d'une vice-présidente d'un conseil régional (texte de L. Godmer et G. Marrel) permet de rendre compte avec précision du travail invisible, mais nécessaire, de gestion des impératifs de présence et d'ubiquité : il faut opérer des hiérarchisations et tris et quand les obligations s'accumulent, il faut organiser sa disponibilité quand les sollicitations se multiplient, et il faut éviter l'éparpillement tout en occupant le terrain. La fabrication de l'emploi du temps de l'élue est ainsi un révélateur d'une manière d'investir et de définir la fonction, de tracer des anticipations de carrière, de tenir une posture déontologique. Cette activité mobilise un collectif de travail, composé de l'élue et de plusieurs auxiliaires, et s'appuie sur l'utilisation de technologies informatiques facilitant la coordination des tâches. À partir d'une tout autre méthode, à savoir une enquête plus extensive et par entretiens auprès d'élus locaux cumulants, des résultats convergents sont dégagés (texte de R. Lefebvre) : le temps saturé doit être optimisé, et l'organisation d'une activité aussi intense, frénétique et dispersée repose sur un travail collaboratif impliquant les entourages des élus. Ceux-ci doivent combiner des exigences difficiles à concilier, comme la conduite de projets et la maîtrise de territoires. Mais, selon les mandats qu'ils détiennent, les terrains qu'ils investissent ou les étapes de la carrière où ils se situent, ils n'organisent pas leur temps de travail de manière identique. Les maires de petites communes sont inscrits dans des contextes moins variables, mais ils sont également confrontés à une activité débordante et de grande intensité, d'autant plus qu'ils vivent au milieu de leurs concitoyens (texte de M. Catlla). Leur travail politique tend alors, selon un mécanisme de « pollution temporelle », à coloniser les autres composantes de leur emploi du temps et de leur vie, qu'il s'agisse de leurs activités professionnelles (pour ceux qui les conservent), et surtout de leur vie privée. Ces trois contributions soulignent combien le travail politique est scandé par des temporalités hétérogènes, celles de l'urgence et du long terme, celles de l'imprévisibilité et des calendriers institutionnels, celles des obligations et des incertitudes sur l'intérêt de telle ou telle tâche, que les élus et leurs entourages doivent combiner et coordonner, et qu'ils s'emploient à maîtriser.

La deuxième partie montre plus spécifiquement l'importance de saisir les professionnels de la politique, quels que soient leurs position et statut, comme composantes d'entités plus larges, qu'il s'agisse d'institutions, de collectifs organisés ou d'entreprises politiques. En effet, leur activité est inséparable d'une division du travail, et elle est le produit d'agencements et de spécialisations qui sont à la fois stabilisés dans des procédures et hiérarchies et négociés dans les cours d'action et en situation. Le travail décisionnel en cabinet ministériel offre une première illustration de cette perspective (texte de J. Nollet). Certes le cabinet est organisé selon des règles formelles et stabilisées qui orchestrent les territoires professionnels en fonction des statuts occupés et des spécialisations correspondantes. La décision est le fruit d'un « travail incrémental » soutenu par des procédures organisant la circulation et la révision des écrits et structurant les

interactions et les échanges. Mais cet ordre institutionnalisé est corrigé par un ordre négocié fait de marges de manœuvre, d'interprétations des règles, de relations concurrentielles aussi, de sorte que la division du travail est pour une part contingente, fluctuante, transformée par le jeu des relations entre les membres du cabinet. La comparaison de l'organisation du gouvernement de deux conseils régionaux met aussi en évidence des décalages entre les positions statutaires et institutionnelles d'une part, les attributions et territoires professionnels d'autre part (texte de S. Gardon et E. Verdier). Ainsi c'est le cabinet du président dans un cas, la direction générale dans l'autre qui assure l'accommodement entre mise en œuvre du projet politique et fonctionnement de l'administration. Ces écarts indiquent combien est poreuse et fluctuante la frontière entre les pôles (formellement) politique et administratif du gouvernement régional. Cette division du travail s'articule aux trajectoires historiques des institutions et elle pèse significativement sur les territoires professionnels et les périmètres d'intervention des autres acteurs, en particulier des vice-présidents. Dans un espace professionnel marqué par de fortes asymétries de pouvoir et par des hiérarchies accusées, certains acteurs ont aussi la capacité de maîtriser la division du travail, tels les eurodéputés constituant leurs équipes de collaborateurs (texte de S. Michon). Les variations dans les façons de composer ces entourages reflètent la diversité des carrières individuelles des élus, et traduisent aussi les positionnements différenciés des partis dans l'arène européenne. Mais elles renseignent également sur les conceptions que les élus ont de leur travail, sur les espaces (européen, partisan, local) dans lesquels ils s'investissent, sur leurs appropriations du mandat exercé. Ces trois contributions suggèrent qu'il n'y a guère de sens à saisir un métier ou une catégorie de professionnels de manière isolée, et plaident pour des approches relationnelle et systémique. Elles pointent aussi les écarts entre spécialisation des rôles et division du travail, différenciation des statuts et distribution des tâches effectivement accomplies.

La troisième partie souligne, à partir de diverses études de cas, combien le travail politique est faiblement objectivé, mais résulte d'appropriations et d'interprétations éminemment variables. Si cette variété de l'étalonnage du travail politique ne peut être ramenée à un ordre de légitimité univoque, c'est parce qu'elle résulte d'un enchevêtrement d'éléments : contextes institutionnels dans lesquels l'activité se déploie, épreuves rencontrées en situation, socialisations et apprentissages en cours d'action, ressources et capitaux accumulés, etc. Centrer l'analyse sur des élus novices, faisant leur première expérience d'une fonction exécutive (texte de S. Nicourd) permet de retracer les étapes de la découverte, de l'expérimentation, et de la traduction du travail politique en activités concrètes. Pour ces entrants, ce travail est bien éloigné de la déclinaison d'un rôle, qui serait codifié, prévisible et maîtrisé. Les puissantes attentes de rôle, symétriques des attributions symboliques de leur statut d'élu, auxquelles ils sont confrontés forment autant d'épreuves qu'ils doivent traverser, et si possible surmonter. L'appropriation du travail politique apparaît alors moins comme l'intériorisation d'un rôle que comme le produit d'une socialisation progressive à un monde

social dans lequel les territoires professionnels, les marges de manœuvre et les capacités d'action ne sont pas donnés ni stabilisés. L'éventail des façons de travailler est donc largement ouvert, et celles-ci peuvent être également légitimes ou admises, comme le montre le cas des vice-présidents de conseils régionaux (texte de S. Gardon, A. Healy et E. Verdier). Ces derniers accommodent leur fonction de manière particulièrement contrastée, entre les figures du régulateur, de l'entrepreneur, ou du militant d'une cause. Mais ces appropriations ne sont ni univoques ni irréversibles, car le suivi longitudinal des élus montre qu'ils ne s'installent pas définitivement dans un rôle, mais modulent, révisent, convertissent les modèles d'action qu'ils investissent. Ainsi les expérimentations et épreuves ne sont pas réservées à la phase d'investissement d'une position professionnelle. Elles résultent du caractère mouvant des configurations relationnelles ou des structures temporelles de l'action, de sorte que les révisions et conversions dans le travail sont diffuses et continues. Une enquête de longue durée menée au sein des instances dirigeantes du Parti socialiste (texte de C. Bachelot) fournit un autre exemple, bien différent, de faible explicitation du travail politique. Celui-ci doit alors être défini comme ce que les acteurs en font, ce qui ne signifie pas que les individus ont toute liberté en la matière. En effet, les pratiques et les investissements à la direction du parti se différencient nettement en fonction de la détention de mandats électifs et de l'expérience électorale accumulée, même si d'autres éléments plus institutionnels jouent, comme le mode de gouvernement du parti ou sa position dans la majorité ou l'opposition. De plus les manières d'envisager le travail s'insèrent dans des assemblées, cercles, et sociabilités qui sont autant de sources de jugements de légitimité, de marques d'appartenance, de signes de distinction. Ces trois contributions signalent que le travail politique est pris dans des ordres normatifs, mais que ceux-ci sont singulièrement composites voire instables ; combinant des régulations fortement indexées sur des configurations relationnelles et systèmes d'acteurs, ils ne sont guère déclinés en prescriptions univoques qui pourraient calibrer le travail politique.

La quatrième partie souligne combien le travail politique est étroitement connecté au fonctionnement des marchés du travail dans lesquels se déroulent les carrières individuelles. Les rapports au travail sont indissociables des incertitudes issues des joutes électorales, et, au-delà, reliés à des formes de mobilité variées, oscillant entre d'une part affirmation d'une spécialité et défense d'une autonomie professionnelle et d'autre part circulation entre positions et statuts différenciés et reconversion dans un espace professionnel étendu. L'étude des évolutions de la mobilité des directeurs généraux des services municipaux, fonctionnaires détachés sur emploi fonctionnel et à ce titre nommés et révoqués discrétionnairement par les maires, nourrit l'analyse du travail politique (texte de R. Le Saout). Leurs carrières dépendent de la relation à l'élu municipal et de ses résultats électoraux, et pourtant leur mobilité est de moins en moins connectée aux alternances politiques. Les usages de la mobilité tendent ainsi à se diversifier, traduisant un renouvellement du rapport au politique et des relations avec les élus, caractérisé par une dépréciation du « capital partisan » et une

valorisation de la loyauté personnelle et du « capital d'expertise ». Ces inflexions témoignent de l'affirmation d'une nouvelle conception du travail, articulée à une redéfinition de l'excellence professionnelle qui est défendue explicitement au niveau syndical. Il reste que victoires et défaites électorales peuvent avoir des conséquences directes sur les carrières des professionnels de la politique, comme le montre l'exemple du « personnel politique nominatif » (collaborateurs d'élus, personnel de confiance dans les administrations) au Brésil (texte de F. Louault). Les effets y sont d'autant plus massifs que dans ce système politique fédéral le cumul des mandats est proscrit, le *spoil system* largement pratiqué, et les élections rapprochées. Si les mobilités et les reclassements prennent des formes multiples, ils passent souvent par le franchissement dans les deux sens des frontières entre fonctions électives et nominatives. La fréquence des changements de statuts, provoqués par les fluctuations électorales, donne une place centrale aux stratégies de sécurisation des carrières et de préparation des étapes suivantes dans l'exercice du travail politique. Les articulations entre les appropriations des fonctions électives et les carrières politiques sont renseignées dans le cas des élus membres des exécutifs régionaux (texte de D. Demazière et P. Le Lidec). La grande dispersion des façons de travailler est articulée aux parcours antérieurs, eux-mêmes très hétérogènes du fait de la relative dévalorisation du mandat régional sur le marché du travail politique. Si le travail est configuré dans la continuité des investissements antérieurs au principe de l'accumulation des ressources politiques ayant donné accès aux listes de candidature, les conceptions du travail sont aussi des manières de se projeter dans l'avenir, d'anticiper ou non une carrière politique, de développer ou non une stratégie pour la concrétiser, d'engager des rapports contrastés à la professionnalisation entendue comme installation dans un monde spécialisé et une carrière. Ces trois contributions pointent combien le travail politique est structuré, de diverses façons et avec une intensité modulée, par des verdicts électoraux, de sorte qu'il est inséparable des stratégies de carrières et des règles organisant les marchés du travail. L'incertitude structurelle des positions dans cet espace professionnel, et les modalités de sécurisation qui visent à y répondre, sont incorporées par les acteurs dans leurs manières de travailler, et doivent donc y être analytiquement articulées.

Bibliographie

- ABBOTT A., « Linked ecologies: states and universities as environment for professions », *Sociological Theory*, n° 23(3), 2005, p. 245-274.
- ABBOTT A., *The system of professions. An essay on the division of expert labor*, Chicago, University of Chicago Press, 1988.
- ALDRIN P., « Si près, si loin du politique. L'univers professionnel des permanents socialistes à l'épreuve de la managérialisation », *Politix*, n° 79, 2007, p. 25-51.
- ANQUETIN V., « Du parti au cabinet du maire. La difficile conversion des ressources militantes dans le travail de collaborateur », G. COURTY (dir.) *Le Travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, 2005, p. 218-238.

- BARBONI T., *Les Changements d'une organisation : Le parti socialiste, entre configuration partisane et cartellisation (1971-2007)*, thèse de doctorat en science politique, université Paris I, 2008.
- BARGEL L., *Jeunes socialistes / jeunes UMP. Lieux et processus de socialisation politique*, Paris, Dalloz, 2009.
- BECKER H. S., *Les Mondes de l'art*, Paris, Flammarion, 1988 (édition originale, 1982).
- BIRNBAUM P. (dir.), *Les Élités socialistes au pouvoir*, Paris, PUF, 1985.
- BILAND E., *La Fonction publique territoriale*, Paris, La Découverte, 2012.
- BORCHERT J., *Ambition and opportunity in federal systems: the political sociology of political career patterns in Brazil, Germany, and the United States*, University of Frankfurt, 2009.
- BOUSSARD I., COUTROT A. et RÉMOND R. (dir.), *Quarante ans de cabinets ministériels*, Paris, FNSP, 1982.
- BRIQUET J.-L., « Communiquer en actes. Prescriptions de rôle et exercice quotidien du métier politique », *Politix*, n° 28, 1994, p. 16-26.
- CADIOU S., « Réussir en politique. Les voies de la reconnaissance pour les collaborateurs d'élus locaux », G. COURTY (dir.), *Le Travail de collaboration avec les élus*, Paris, éd. Michel Houdiard, 2005, p. 239-260.
- COENEN-HUTHER J., *Sociologie des élites*, Paris, Armand Colin, 2004.
- CCRE (Conseil des communes et régions d'Europe), *Statut des élus locaux en Europe*, 2010.
- COURTY G. (dir.), *Le Travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, 2006.
- DAMAMME D., « Professionnel de la politique, un métier peu avouable », M. OFFERLÉ (dir.), *La Profession politique XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 1999, p. 37-67.
- DEGREGORIO C., « Professionals in Congress: An Analysis of Working Styles », *Legislative Studies Quarterly*, n° 13, 1988, p. 459-476.
- DEGREGORIO C., « Staff utilization in the US Congress: Committee chairs and senior aides », *Polity*, n° 28(2), 1995, p. 261-275.
- DEMAZIÈRE D., « L'ancien, l'émergent et le nouveau : quelle dynamique des activités professionnelles ? », *Formation Emploi*, n° 101, 2008, p. 41-54.
- DEMAZIÈRE D., « Professionnalisations problématiques et problématiques de professionnalisation », *Formation emploi*, n° 108, 2009, p. 83-90.
- DEMAZIÈRE D. et GADÉA C. (dir.), *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents, nouveaux défis*, Paris, La Découverte, 2009.
- DEMAZIÈRE D. et LE LIDEC P., « Le travail politique. Introduction », *Sociologie du Travail*, n° 50(2), 2008, p. 137-146.
- DULONG D. et MATONTI F., « Comment devenir un(e) professionnel(le) de la politique ? L'apprentissage des rôles au Conseil régional d'Île-de-France », *Sociétés et Représentations*, n° 24, 2007, p. 251-267.
- EGERBERG M., GORNITZKA A., TRONDAL J. et JOHANNESSEN M., « Parliament staff: unpacking the behaviour of officials in the European Parliament », *Journal of European Public Policy*, n° 1, 2012, p. 1-20.
- ELIAS N., *La Société des individus*, Paris, Fayard, 1991, (édition originale 1987).

- ELIAS N., *La Société de cour*, Paris, Flammarion, 1985 (édition originale 1969).
- FIERS S. et SECKER I., « A Career through the Party: The Recruitment of Party Politicians in Parliament », M. COTTA et H. BEST (dir.), *Democratic Representation in Europe: Diversity, Change and Convergence*, Oxford, Oxford University Press, 2007.
- FONTAINE J. et LE BART C. (dir.), *Le Métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- GARRAUD P., « Le métier d'élu local : les contraintes d'un rôle », J. FONTAINE et C. LE BART (dir.), *Le Métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 29-54.
- GARRAUD P., *Profession : homme politique. La carrière politique des maires urbains*, Paris, L'Harmattan, 1989.
- GAXIE D., *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Le Seuil, 1993.
- GAXIE D., *Les Professionnels de la politique*, Paris, PUF, 1973.
- GOFFMAN E., *Les Cadres de l'expérience*, Paris, Éditions de Minuit, 1991, (édition originale 1974).
- GUÉRIN-LAVIGNOTTE E. et KERROUCHE E., *Les Élus locaux en Europe. Un statut en mutation*, Paris, La Documentation Française, 2006.
- HOPKIN J., « The problem with party finance: theoretical perspectives on the funding of party politics », *Party politics*, n° 10(6), 2004, p. 627-651.
- HUGHES E. C., « Le travail et le soi », E. C. HUGHES, *Le Regard sociologique. Essais choisis*, Textes rassemblés et présentés par J.-M. CHAPOULIE, Paris, Éditions de l'Ehess, 1996a, p. 75-85 (édition originale 1951).
- HUGHES E. C., « Licence et mandat », E. C. HUGHES, *Le Regard sociologique. Essais choisis*, Textes rassemblés et présentés par J.-M. CHAPOULIE, Paris, Éditions de l'Ehess, 1996b, p. 99-106 (édition originale, 1958).
- HUGHES E. C., « Division du travail et rôle social », E. C. HUGHES, *Le Regard sociologique. Essais choisis*, Textes rassemblés et présentés par J.-M. CHAPOULIE, Paris, Éditions de l'Ehess, 1996c, p. 61-68 (édition originale, 1956).
- JOBERT B. et SELIER M., « Les grandes villes : autonomie locale et innovation politique », *Revue française de science politique*, n° 2, 1977, p. 205-227.
- JUHEM P., « La production notabiliaire du militantisme au Parti socialiste », *Revue française de Science politique*, n° 56(6), 2006, p. 909-941.
- KATZ R. S. et MAIR P., « Changing Models of Party Organization and Party Democracy. The Emergence of the Cartel Party », *Party Politics*, 1 (1), 1995, p. 5-28.
- LAGROYE J., « Être du métier », *Politix*, n° 28, 1994, p. 5-15.
- LE BART C., « Le savoir-faire politique comme bricolage », Y. POIRMEUR et P. MAZET (dir.), *Métier politique en représentations*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 293-317.
- LE LIDEZ P., « Les députés, leurs assistants et les usages du crédit collaborateurs. Une sociologie du travail politique », *Sociologie du travail*, n° 50 (2), 2008, p. 147-168.
- LE LIDEZ P., « Travail politique », A. BEVORT, A. JOBERT, M. LALLEMENT et A. MIAS, *Dictionnaire du travail*, Paris, PUF, 2012, p. 804-809.
- LEHINGUE P., « Vocation, art, métier ou profession. Codification des étiquetages des activités politiques », M. OFFERLÉ, *La profession politique XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 1999, p. 93-134.
- LEFEBVRE R. et SAWICKI F., *La Société des socialistes. Le PS aujourd'hui*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du croquant, 2006.

- LE SAOUT R. et OLIVE M., « L'intercommunalité et les directeurs des services municipaux : entre distanciation et engagement », *Politiques et management public*, n° 2, 2007, p. 45-64.
- LOOMIS B. A., « The Congressional Office as a Small (?) Business: New Members Set Up Shop », *Publius*, n° 9, 1979, p. 35-55.
- MARCHAND C., MARREL G. et TROUPEL A., « Les derniers conseillers régionaux? », *Pouvoirs Locaux*, n° 88, 2011, p. 128-134.
- MARREL G., *L'élu et son double. Cumul des mandats et construction de l'État républicain en France du milieu du XIX^e au milieu du XX^e siècle*, thèse de science politique, université Grenoble II, 2003.
- MATHIOT P. et SAWICKI F., « Les membres des cabinets ministériels socialistes en France (1981-1993) : recrutement et reconversion », *Revue française de science politique*, n° 2, 1999, p. 231-264.
- MAZZOLENI O., « Critique et légitimation de la professionnalisation parlementaire en Suisse », *Politix*, n° 75, 2006, p. 163-184.
- MICHEL H., « Décideurs ou régulateurs? Le cas des élus régionaux chargés de la formation professionnelle en Bretagne », J. FONTAINE et C. LE BART (dir.), *Le Métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 249-266.
- MICHON S., « Assistant parlementaire au Parlement européen : un tremplin pour une carrière européenne », *Sociologie du Travail*, n° 50 (2), 2008, p. 169-183.
- NEUNREITHER K., « Elected legislators and the unelected assistants in the European Parliament », *Journal of Legislative Studies*, n° 8(4), 2002, p. 40-60.
- NASSMACHER H. (dir.), *Foundations of Democracy. Approaches to Comparative Political Finance*, Baden Baden, Nomos, 2001.
- NASSMACHER H., « Regulation of Party Finance », R. S. KATZ et W. J. CROTTY. *Handbook of Party Politics*, London, Sage Publications, 2006, p. 446-455.
- NAY O., « Le travail politique à l'assemblée. Note sur un champ de recherche trop longtemps déserté », *Sociologie du travail*, n° 45, 2003, p. 537-554.
- NEVERS J.-Y., « Du clientélisme à la technocratie : cent ans de démocratie dans une grande ville, Toulouse », *Revue française de science politique*, n° 3, 1983, p. 428-454.
- OFFERLÉ M. (dir.), *La Profession politique XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 1999.
- PANEBIANCO A., *Political Parties. Organization and Power*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.
- POIRMEUR Y. et MAZET P. (dir.), *Le Métier politique en représentations*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- Politix*, Le métier d'élu. Jeux de rôles, n° 28, 1994.
- ROMZEK B. S. et UTTER J. A., « Congressional Legislative Staff: Political Professionals or Clerks? », *American Journal of Political Science*, n° 41(4), 1997, p. 1251-1279.
- ROUBAN, L., « Les Énarques en cabinets 1984-1996 », *Cahiers du Cevipof*, 1, n° 7, 1997.
- ROUBIEU, O., « Des managers très politiques. Les secrétaires généraux des villes », V. DUBOIS et D. DULONG (dir.), *La Question technocratique*, Strasbourg, PUS, 1999.
- SALISBURY R. et SHEPSLE K., « Congressional Staff Turnover and the Ties-That-Bind », *American Political Science Review*, n° 75, 1981a., p. 381-96.

INTRODUCTION

- SALISBURY R. et SHEPSLE K., « U. S. Congressmen as Enterprise », *Legislative Studies Quarterly*, n° 6(5), 1981b, p. 59-76.
- SAWICKI, F. et MATHIOT P., « Les membres des cabinets ministériels socialistes en France (1981-1993) : recrutement et reconversion. 1) Caractéristiques sociales et filières de recrutement », *Revue Française de Science Politique*, n° 49(1), 1999, p. 3-30.
- SCHLESINGER J., *Ambition and politics: political careers in the United States*, Chicago, Rand McNally, 1966.
- SCHUMPETER J. A., *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1990 (édition originale, 1942).
- STRAUSS A., « Une perspective en termes de monde social », A. STRAUSS, *La Trame de la négociation*, Paris, L'Harmattan, 1992 (édition originale, 1978), p. 269-282.
- TROUPEL A., « La valeur des mandats aujourd'hui : cumul et évolution », C. BIDEGARAY, S. CADIOU et C. PINA (dir.), *L'Élu local aujourd'hui*, Presses Universitaires de Grenoble, 2009, p. 187-200.
- VIGNON S., « Les élus des petites communes face à la "démocratie d'expertise" intercommunale. Les "semi-professionnels" de la politique locale », S. BARONE et A. TROUPEL (dir.), *Battre la campagne. Élections et pouvoir municipal en milieu rural*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 189-224.
- WEBER M., *Le Savant et le politique*, Paris, Plon, 1959, (édition originale 1919).
- WEBER M., *Cœuvres politiques*, Paris, Albin Michel (1895-1919), 2004.
- WEBB P. et KOLODNY R., « Professional staff in political parties », R. S. KATZ et W. J. CROTTY (dir.), *Handbook of Party Politics*. Sage Publications, 2006, p. 337-347.
- WINZEN T., « Technical or political? An exploration of the work of officials in the committees of the European Parliament », *Journal of Legislative Studies*, n° 17(1), 2011, p. 27-44.